

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 181 RELATIF À L'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2030**

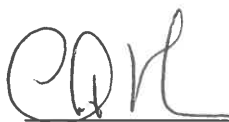
Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi QUE :

- Lors de la séance régulière tenue le **20 septembre 2023**, la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de la résolution n^o AG-153-09-2023, adopté le règlement no. 181 relatif à l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030.
- Le règlement no. 181 permet à la MRC d'Abitibi de mettre à jour son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), tel que l'exige la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).
- Le règlement no. 181 est entré en vigueur au moment de son adoption, soit le 20 septembre 2023.
- Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos.
- Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Monsieur Philippe Angers, chef d'équipe en aménagement et environnement :

Courriel : philippe.angers@mrcabitibi.qc.ca

Téléphone : 819-732-5356 poste 213

Donné à Amos ce 4^e jour d'octobre 2023.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière